

Grenoble, le 23 juillet 2020

**Objet : Instructions aux candidats du BTS « Support à l'action managériale »  
session septembre 2020**

**Rectorat**

**Division  
des Examens  
et Concours  
(DEC)**

Affaire suivie par  
Paulien Martoia &  
Leticia HERMIDA  
ALONSO

Téléphone  
04 76 74 74 20

Mél :  
[Pauline.martoia1@ac-grenoble.fr](mailto:Pauline.martoia1@ac-grenoble.fr) &  
[leticia.hermida-alonso@ac-grenoble.fr](mailto:leticia.hermida-alonso@ac-grenoble.fr)

Adresse postale  
7, place Bir-Hakeim  
CS 81065-  
38021 Grenoble cedex 1

**Références :**

- Code de l'éducation Article D 643-1 et suivants.
- Arrêté du 9 mai 1995 relatif au positionnement en vue de la préparation du brevet de technicien supérieur.
- Arrêté du 24 juin 2005 fixant les dispenses d'unités au brevet de technicien supérieur.
- Arrêté du 15 janvier 2008 modifié portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « assistant de manager ».
- Arrêté du 27 juillet 2008 (BO N° 32 du 28 août 2008) définissant le contrôle de conformité des dossiers.
- Arrêté du 23 septembre 2009 (J.O du 21 octobre 2009).
- Circulaire nationale d'organisation BTS « Support à l'action managériale » session 2020 du 5 novembre 2019

J'ai l'honneur de vous adresser les instructions relatives à l'organisation de la session de septembre 2020 du Brevet de Technicien Supérieur « Support à l'action managériale ».

Cette note est également disponible sur le site de l'académie de Grenoble :

<http://www.ac-grenoble.fr/cid116787/brevet-de-technicien-superieur-bts.html>

## 1 – Calendrier des épreuves

Vous trouverez ci-après les calendriers et les horaires des épreuves écrites et orales de l'examen.

### **1.1 – Calendrier des épreuves écrites**

ÉPREUVES ÉCRITES	DATES	HORAIRES
E3 – CULTURE ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET MANAGÉRIALE	LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020	14H00 – 18H00 (2)
E21 – LANGUE VIVANTE A	MARDI 15 SEPTEMBRE 2020	10H00 – 12H00(1)
E1 – CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION	MARDI 15 SEPTEMBRE 2020	14H00 – 18H00 (2)
E22 – LANGUE VIVANTE B	MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2020	10H00 – 12H00 (1)
E6 – COLLABORATION A LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020	14H00 – 18H00 (2)

- (1) Aucune sortie des candidats n'est autorisée avant la fin de l'épreuve
- (2) La sortie des candidats est autorisée 2 h après le début des épreuves

## 1.2 – Calendrier des épreuves orales

ÉPREUVES ORALES – CONTRÔLE PONCTUEL	DATES
E4 – OPTIMISATION DES PROCESSUS ADMINISTRATIFS	Du LUNDI 21 SEPTEMBRE au MARDI 22 SEPTEMBRE 2020
E2 – ORAUX DE LANGUES OBLIGATOIRES (ALLEMAND - ANGLAIS - ESPAGNOL - ITALIEN) (3)	Du LUNDI 21 SEPTEMBRE au MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020
E5 – GESTION DE PROJET	Du LUNDI 21 SEPTEMBRE au MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020

## 2 – Organisation et déroulement de l'examen

### 2 – Centres d'examen de rattachement pour les candidats libres et candidats scolaires

CANDIDATS INDIVIDUELS	CENTRES D'EXAMEN DES ÉPREUVES ECRITES	CENTRES D'EXAMEN DES ÉPREUVES ORALES ET PRATIQUES Épreuves E4 ET E5
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Candidat libre DROME</li> <li>➤ Salarié DROME Et</li> <li>➤ Candidat du CCID Valence</li> <li>➤ Candidat de Algoud Laffemas</li> <li>➤ Candidat du Sacré Cœur</li> </ul>	<p>Lycée Algoud Laffemas Valence Rue Barthélemy de Laffemas 26901 VALENCE CEDEX 9 TEL : 04 75 82 61 30</p>	<p>Lycée du Granier 185 Avenue Joseph Fontanet BP 69 73490 LA RAVOIRE CEDEX TEL : 04 79 71 00 10</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Candidats libres ISÈRE Et</li> <li>➤ Candidat des Charmilles</li> <li>➤ Candidat de Philippe Duchesne</li> <li>➤ Candidat du CCI Nord Isère</li> <li>➤ Candidat de Sup formation</li> </ul>	<p>Lycée Louise Michel 30 rue Louise Michel BP 2708 38037 GRENOBLE CEDEX 2</p>	<p>Lycée du Granier 185 Avenue Joseph Fontanet BP 69 73490 LA RAVOIRE CEDEX TEL : 04 79 71 00 10</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Candidats libres SAVOIE</li> <li>➤ Candidat du Granier</li> </ul>	<p>Lycée du Granier 185 Avenue Joseph Fontanet BP 69 73492 LA RAVOIRE CEDEX TEL : 04 79 71 00 20</p>	<p>Lycée du Granier 185 Avenue Joseph Fontanet BP 69 73490 LA RAVOIRE CEDEX TEL : 04 79 71 00 10</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ CNED HAUTE-SAVOIE Et</li> <li>➤ Candidat de Gabriel Faure</li> <li>➤ Candidat des Glières</li> </ul>	<p>Lycée Gabriel Fauré 2, Avenue du Rhône 74008 ANNECY CEDEX TEL : 04 50 45 20 38</p>	<p>Lycée du Granier 185 Avenue Joseph Fontanet BP 69 73490 LA RAVOIRE CEDEX TEL : 04 79 71 00 10</p>

### **3 – Instructions relatives aux épreuves E4 et E5 – Conformité des dossiers**

#### **3.1 – Instructions communes**

- Les épreuves orales E4 et E5 se dérouleront au lycée du Granier à La Ravoire.

#### **3.2 – Instructions relatives à l'épreuve E4 « Optimisation des Processus Administratifs »**

*Conformément au référentiel du BTS Support à l'Action Managériale et à la circulaire nationale d'organisation de ce BTS pour la session 2020, les personnes candidates passent cette épreuve dans les centres d'examen désignés par les autorités académiques. Elles doivent s'organiser pour disposer des équipements mobiles ou nomades, logiciels, applications, ressources informatiques, productions et documents nécessaires au déroulement de l'épreuve. Elles sont responsables de l'accès à ces ressources et de l'autonomie électrique des appareils mobiles utilisés.*

#### **3.3 – Instructions relatives à l'épreuve E5 « Gestion de projet »**

*Conformément au référentiel et à la circulaire nationale d'organisation du BTS SAM 2020, les personnes candidates passent cette épreuve dans le centre d'examen désigné par les autorités académiques. Elles doivent s'organiser pour disposer des équipements fixes, mobiles ou nomades, logiciels, applications, ressources informatiques et documents nécessaires au déroulement de l'épreuve. Elles sont responsables de l'accès à ces ressources et de l'autonomie électrique des appareils mobiles.*

*Durant l'épreuve E5, les personnes candidates ont accès aux ressources distantes nécessaires aux travaux demandés (services cloud et sites Web) à l'exclusion des services de communication avec des tiers.*

- Les candidats qui souhaitent avoir un accès au réseau internet doivent s'assurer eux-mêmes du caractère effectif de la connexion.

**IMPORTANT** : Les candidats ayant bénéficié d'un aménagement de formation, d'une réduction ou d'une dispense de stage devront **OBLIGATOIREMENT** fournir, au moment du dépôt de leur dossier, une copie du courrier de notification qui leur a été délivré.

### **4 – Instructions relatives à la préparation et à l'évaluation des épreuves E4 et E5**

#### **4.1 – Épreuve E4 « Optimisation des processus administratifs »**

- Le dossier numérique pour l'épreuve E4 doit se composer :
  - Du sommaire,
  - De l'attestation de non-plagiat,
  - Des attestations de stages ou certificats de travail,
  - Des 4 fiches descriptives.
- L'envoi des dossiers, en version numérique et avec demande d'accusé de réception numérique est réalisé par la personne candidate sous sa responsabilité. Cet envoi doit être fait pour le **vendredi 28 août 2020** délai de rigueur à l'adresse mail suivante :

**sam\_dossiers\_e4@ac-grenoble.fr**

- Le nom du **fichier contenant le dossier personnel élaboré à partir d'un traitement de texte** doit impérativement respecter la règle de nommage suivante :  
**SAM\_Nomcandidat\_Prénomcandidat (.pdf ou .docx ou .odt ou .zip)**
- **La commission** désignée par le service des examens, chargée de la vérification et du **contrôle de conformité des dossiers** se réunira, au **lycée du Granier à La Ravoire** le :  
**vendredi 4 septembre 2020**
- La fiche servant au contrôle des dossiers de l'épreuve E4 est jointe à cette circulaire en **annexe 1**.

## 4.2 – Épreuve E5 « Gestion de Projet »

- Le dossier papier pour l'épreuve E5 doit se composer :
  - Deux fiches descriptives de projets (conformes à la circulaire nationale d'organisation du BTS SAM),
  - Un compte-rendu de la veille informationnelle effectuée pour un des projets,
  - L'attestation de non plagiat de la candidate ou du candidat,
  - Les attestations de stage ou les certificats de travail attestant l'exécution du contrat de travail.
- Chaque dossier sera inséré dans une pochette avec élastiques établie au nom du candidat et portant la référence de l'épreuve.
- Les dossiers professionnels seront remis par les candidats ou adressés en recommandé avec accusé de réception, en double exemplaire, pour réception le :  
**Vendredi 28 août 2020 à 17 H dernier délai (cachet de la poste faisant foi pour les envois).**

à l'adresse suivante :

**LYCEE DU GRANIER**  
**À l'attention de Mme FOREST / DDFPT – BTS SAM**  
**185 Avenue Joseph Fontanet BP 69**  
**73492 LA RAVOIRE CEDEX**

- Ces dossiers devront être réceptionnés par une autorité compétente du centre d'examen qui se chargera d'enregistrer avec tampon dateur, la date et l'heure de réception ou de faire émarger le candidat en cas de remise de dossier sur place.
- La fiche servant au contrôle des dossiers de l'épreuve E5 est jointe à cette circulaire en **annexe 2**.

## **5 – Livrets scolaires**

Si vous possédez un livret scolaire, ce dernier devra être remis au chef de centre d'épreuves écrites au cours de la première journée d'épreuve.

## **6 – Absences et fraudes**

Conformément au Décret 2011-2104 du 29/12/2011, en cas d'absence non justifiée à une épreuve obligatoire, le candidat ne peut se voir délivrer le diplôme. La mention « absent » figurera sur le bordereau de notation.

Les fraudes aux examens et concours de l'Enseignement Technique sont régies par l'arrêté ministériel du 19 mai 1950 (RLR 540-3).

## **7 – Jury – relevés de notes – diplômes**

La date le lieu des délibérations du jury seront précisés ultérieurement.

La liste des résultats sera affichée dans le centre de délibération, dans les centres d'examen et sera disponible sur le site internet du rectorat de Grenoble – rubrique des examens.

**L'envoi des relevés de notes** sera effectué à l'issue du jury de délibérations par la Division des Examens et Concours de l'académie de Grenoble. Les candidats individuels recevront leur **diplôme** à leur domicile (à l'adresse renseignée au moment de l'inscription) par courrier, au mois d'octobre suivant le passage de l'examen. Tout **changement d'adresse** postale intervenu après l'inscription à l'examen devra donc être notifié à la division des examens et concours.

# ANNEXE 1

**BTS : SUPPORT À L'ACTION MANAGÉRIALE - SESSION 2020**

**ÉPREUVE E4: OPTIMISATION DES PROCESSUS ADMINISTRATIFS**

## Contrôle de conformité du dossier E4

Nom : ..... Prénom : .....

N°inscription : .....

Conformément à l'arrêté du 16 février 2018 portant création du diplôme et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « Support à l'action managériale » et à l'arrêté du 22 juillet 2008 portant définition et conditions de délivrance de certaines spécialités de BTS, la commission de contrôle a constaté le (ou les) cas suivant(s) de non-conformité qui entraîne(nt) la non validité de l'épreuve (NV) :

- absence de dossier ;
- dossier déposé au-delà de la date fixée par les autorités académiques ;
- durée du stage inférieure aux 14 semaines requises par la réglementation de l'examen, non justifiée par une dérogation ou un positionnement ;
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet (attestations de stage ou certificats de travail visées par les autorités compétentes).

En conséquence, le jury n'étant pas en situation d'évaluer les compétences requises pour l'épreuve E4, vous ne pouvez pas passer l'épreuve.

<b>Date et <u>Visa du jury</u> :</b>	
Si remise en main propre au candidat	Si notification au candidat par la DEC 4 (1)
Signature du candidat :	Pour la rectrice et par délégation Le chef de la division des examens et concours  Laurence Giry

(1) : Envoi en courrier recommandé avec accusé de réception.

## ANNEXE 2

### BTS : SUPPORT À L'ACTION MANAGÉRIALE - SESSION 2020

#### ÉPREUVE E5 : GESTION DE PROJET

#### Contrôle de conformité du dossier E5

Nom : ..... Prénom : .....

N° inscription : .....

Conformément à l'arrêté du 16 février 2018 portant création du diplôme et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « Support à l'action managériale » et à l'arrêté du 22 juillet 2008 portant définition et conditions de délivrance de certaines spécialités de BTS, la commission de contrôle a constaté le (ou les) cas suivant(s) de non-conformité qui entraîne(nt) la non validité de l'épreuve (NV) :

- absence de dossier ;
- dossier déposé au-delà de la date fixée par les autorités académiques ;
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet (attestations de stage ou certificats de travail visées par les autorités compétentes).

En conséquence, le jury n'étant pas en situation d'évaluer les compétences requises pour l'épreuve E5, vous ne pouvez pas passer l'épreuve.

<b>Date et <u>Visa du jury</u> :</b>	
<u>Si remise en main propre au candidat</u>	<u>Si notification au candidat par la DEC 4 (1)</u>
Signature du candidat :	Pour la rectrice et par délégation Le chef de la division des examens et concours  Laurence Giry

(1) : Envoi en courrier recommandé avec accusé de réception.